

Enquête sur les livres de M. André Gide dirigée par Maurice HEINE

L'amour des livres l'emporte-t-il sur l'amour du prochain ?

Doit-on conserver les livres de ses ennemis ?

Les termes de cette enquête nous furent suggérés dès le milieu du mois de mars par la lecture des premières « indiscretions » de la presse, touchant le projet médité par M. André Gide de vendre une part de sa riche bibliothèque. Avant ce magistral écrivain, à l'œuvre de qui nous avons témoigné une constante admiration, tant d'hommes de lettres, et non des moindres avaient réalisé des ventes anthumes de leurs livres, allant jusqu'à en préfacer les catalogues, que ce nouvel exemple ne semblait pas fait pour nous émouvoir. Ne consacrait-il pas simplement, dans les mœurs actuelles, un état de choses que MM. Pierre Louys et Tristan Bernard, pour ne point citer d'autres noms, avaient contribué à nous rendre familier ?

Mais, cette fois, le prétexte mis en avant différait trop de ceux invoqués par ces devanciers, pour que la vente André Gide ne constituât pas une manière de cas nouveau. M. André Gide, assuraient les *Nouvelles Littéraires*, à la date du 14 mars 1925, « ne vendra que les ouvrages de ceux qui lui ont tourné le dos lors de la publication du *Corydon*. » Et, revenant à la charge le 21 mars, ce même journal aggravait le motif, en le rectifiant ainsi : « M. Gide ne vend pas seulement les livres des écrivains qui lui tournèrent le dos après *Corydon*, mais ceux de tous les amis avec qui il est actuellement brouillé : Henri de Régner, André Suarès, Francis Jammes, etc... » Que l'on pût se brouiller avec M. Gide parce qu'il avait publié *Corydon* nous parut par trop dénué d'imprévu ; mais que l'auteur de *Corydon* pût se brouiller avec certains parce qu'ils avaient désapprouvé cette publication, nous sembla plus mesquin encore. Nous eussions souhaité placer André Gide au-dessus de telles contingences : mais ses propres amis acréditaient la version d'une vente *ab irato*. Que penser dès lors d'un tel mobile ? La question valait sans doute d'être généralisée sous forme d'enquête.

Et pour que la personnalité de M. André Gide servît uniquement à l'illustration des thèses présentées par nos correspondants, nous précisions, après un succinct exposé des faits, les trois questions subsidiaires :

1^o Cette attitude « stratégique » recueille-t-elle votre approbation ou vos critiques ?

2^o Si vous vous reconnaissez des inimitiés personnelles, quels livres de votre bibliothèque avez-vous, en raison ou en dépit de celles-ci, exclus ou conservés ?

3^o A votre avis, quand un livre est donné ou dédié par son auteur, a-t-on le droit de le vendre ?

Simple enquête, pour tout dire, de déontologie littéraire et à laquelle nous voulions croire qu'à défaut de M. Gide

lui-même, alors en voyage de convalescence, nombre de ses amis, rompant avec leur légendaire réserve, auraient eu cœur de répondre...

L'enquête était lancée depuis le 1^{er} avril, quand parut la préface d'André Gide au Catalogue de sa vente, rédigé par l'érudit libraire Edouard Champion, dont savants et bibliophiles fréquentent à l'envi l'accueillant « studio ». Versons aux débats cette pièce capitale.

PRÉFACE. — Le goût de la propriété n'a, chez moi, jamais été bien vif. Il me paraît que la plupart de nos possessions sur cette terre sont moins faites pour augmenter notre joie, que nos regrets de devoir un jour les quitter. Au surplus, peu soigneux, j'ai sans cesse la crainte que les objets que je détiens ainsi ne s'abiment ; qu'ils ne s'abiment davantage encore si, partant en voyage, je les abandonne longtemps. Projetant une longue absence, j'ai donc pris le parti de me séparer de livres acquis en un temps où j'étais moins sage, que je ne conservais que par faste ; d'autres enfin qui me sont demeurés chers entre tous aussi longtemps qu'ils n'éveillaient en moi que des souvenirs d'amitié. J'y ajoute les exemplaires que je m'étais réservés de mes premiers livres, dont les éditions originales sont devenues rares. A quoi bon les garder dans une armoire d'où jamais je ne les sortais ? Ils pourront amuser quelques bibliophiles, mieux capables que moi de les apprécier.

André Gide.

Dès l'instant que la pensée de M. André Gide s'est elle-même dégagée des noirceurs que d'aucuns lui attribuaient, c'est à nos correspondants de présenter librement leurs thèses. Après eux, peut-être, tenterons-nous un commentaire et une conclusion.

Pour la commodité du lecteur, nous avons cru devoir classer les réponses en trois groupes dont chacun apporte une solution différente à la troisième question subsidiaire, la plus généralement traitée. Détachons cependant la réponse de M. Fernand Divoire, de qui le seul énoncé de la première question obtient cette décisive consultation de *Stratégie littéraire* :

Paris, le 4 avril 1925.

Un livre de quelqu'un avec qui on n'entretient plus de bons rapports ? Mais il faut garder cela comme la prunelle de ses yeux ; ne fût-ce que pour les dédicaces affectueuses. Rien n'est plus amusant que d'en avoir tout un arsenal.

Fernand Divoire

Dans le premier groupe, nous rapprocherons donc ceux de nos correspondants qui consentent éventuellement à la vente de leurs livres ; dans le second, ceux qui ne s'y résoudraient que sous certaines conditions restrictives ; dans le troisième enfin, ceux qui s'affirment, en toutes circonstances, conservateurs.

PREMIER GROUPE

De Victor Barrucand, poète et romancier qui fut le collaborateur d'Isabelle Eberhardt et dirige avec une inlassable combativité le journal africain *Akhbar* :

Alger, le 12 avril 1925.

Vous me soumettez un cas particulier et me demandez d'en tirer des conclusions générales. Je crois répondre à vos questions par la définition même du droit de propriété qui est d'user et d'abuser. J'entends bien que dans votre esprit un livre dédicacé a deux cotés : son prix marchand et sa valeur de souvenir, mais dans les deux estimations on peut encore le considérer comme une propriété dont on peut disposer. Le fait qu'un livre dédicacé passera dans une vente publique n'enlèvera rien à sa valeur littéraire qui doit être considérée en dehors des enchères et des considérations sentimentales.

VICTOR BARRUCAND.

De Pierre BONARDI, l'un des Secrétaires généraux de la Société des Romanciers coloniaux et le sympathique critique littéraire de *l'Ère Nouvelle*.

Ajaccio, le 11 mars 1925.

1° L'attitude stratégique de M. André Gide n'est point mon affaire et je ne saurais me mêler de ce qui ne me regarde en aucune manière.

2° On peut « se reconnaître des inimitiés personnelles » mais il est puéril de croire que les brouilles sont irrévocables surtout entre gens de lettres. Lors de la réconciliation *fatale*, on regrettera toujours d'avoir commis des gestes inélegants, ceux-là même qu'on voudrait pouvoir reprocher à l'ennemi des jours passés.

3° Encore une fois on a le droit de faire ce que l'on veut. Le livre dédicacé qu'on ne désire pas n'a droit à aucune considération sinon celle que mérite le talent ou l'effort de l'auteur. L'écrivain en écrivant la dédicace s'en rapporte au jugement du bénéficiaire (?). Celui-ci peut décider en toute liberté : je le garde, je le donne, je le vends, je le déchire. Vous ne pouvez rien là-contre. Mais votre troisième question n'a rien de commun, je pense, avec les deux premières où intervenait l'amitié.

Accessoirement je vous renvoie cette balle : quand l'appartement du critique est encombré par les livres et que le lit même n'est plus disponible que doit-on faire de ces volumes ?

Pierre BONARDI.

Quant à J.-J. Brousseau, auteur du plus gros succès bibliophilique de la saison, *Anatole France en pantoufles*, il a confié sa réponse à la *Dépêche de Toulouse* qui l'a publiée le 6 avril 1925. Nous extrayons de ce spirituel article les lignes suivantes :

Pourquoi cette enquête ? C'est à cause de la vente Gide. L'auteur de *Corydon* et de *La Porte étroite* envoie à la salle des ventes un certain nombre d'exemplaires magnifiques et par leur état et par leurs reliures et par les amples dédicaces dont ils sont ornés. Pourquoi M. André Gide a-t-il écrémé ses rayons : A-t-il besoin d'argent ? Non ! Il est né pourvu des biens de la fortune et ses ouvrages se vendent. C'est par vengeance. Ce n'est point une liquidation, mais une épuration

Il l'a déclaré à un de nos confrères : « Je vends les livres de mes confrères, de mes amis, qui se sont montrés acerbes envers moi. »

L'auteur des *Nourritures terrestres* paraît un peu naïf en cette occurrence. Il a pourtant bon renom de perversité. Qui voulez-vous qui dise du mal de vous, sinon vos amis !

Une réputation littéraire ou politique ne s'épanouit pas sans un peu de fumier. Si M. André Gide était reconnaissant, il conserverait soigneusement dans sa bibliothèque les œuvres des confrères qui semèrent les médisances et les calomnies. Quoique gratuite, cette publicité est la plus efficace.

Deuxième question de l'enquête :

Réponse : Que vient faire ici l'amitié ou la haine ? Un livre me plaît ou m'ennuie. Si je ris, je suis désarmé. Un pasticheur, l'autre jour, essaya de contrefaire mon style. Je me suis regardé dans ce miroir déformant. A la seconde ligne, le livre m'est tombé des mains. Je ne l'ai pas ramassé.

Dernière question :

On a, j'espère, le droit de le donner, de le mettre en cornets ou en cocottes, d'en essayer les vitres ou son mépris. Qu'y a-t-il de plus déshonorant : vendre un livre ou le mettre au cabinet, pour parier comme Alceste ?

L'auteur de la question doit être plein d'ingénuité. Je suis critique littéraire depuis 1909. Tout à tour, j'ai tenu la férule au *Matin*, à *Gil Blas*, aux *Nouvelles Littéraires*, à *Excelsior*... Je passe les brouilles. J'ai reçu en hommage quatre mille livres par an. Je laisse aux cervelles mathématiques le soin de faire l'addition. Si j'eusse gardé toute cette bouquinaille, j'habiterais sous le viaduc d'Auteuil. Il me faudrait la Bibliothèque Nationale. Pourquoi m'obliger à hospitaliser n'importe quel bêtire ? Je ne demande rien. Et si je suis tenu de conserver l'ouvrage, de lui faire place dans mon intimité, pourquoi pas l'auteur lui aussi ?

J.-J. Brousseau.

De JOHN CHARPENTIER qui assure, avec une impartialité digne de l'Incorruptible cher à M. Albert Mathiez, la critique des romans au *Mercury de France* :

11 avril 1925.

Un critique — et c'est en critique que je vous réponds — n'établit pas de distinction entre les livres de ses amis et ceux de ses ennemis. Il n'y a — il ne doit y avoir pour lui — que de bons et de mauvais livres. Partant de ce principe, je ne conserve que les ouvrages dont je pense du bien. Il peut s'en trouver d'autres dans ma bibliothèque : mais, alors, je leur fais une place à part. Ce sont des hommages, sinon des souvenirs. Je les garde au même titre qu'on peut garder (indépendamment de leur valeur) les bibelots que vous ont donnés des êtres chers. Mais c'est assez de ceux-là sans que je m'encombre de tous les volumes qui me sont adressés — avec ou sans dédicace. Voudriez-vous que je fisse écarter mes murs à leur intention, par respect pour des écrivains qui n'ont pour moi ni sympathie ni estime particulières, et, la plupart du temps, relèvent mon nom (en l'écorchant même parfois) sur la liste de presse établie par leur éditeur ? Ils sont dans leur rôle en m'adressant leur livre. Je suis dans mon droit en décidant soit de le garder, soit d'en faire don, soit encore de l'acquiescer vers la boîte du bouquiniste.

Les marionnettes font, font, font...

JOHN CHARPENTIER.

(A suivre)

Maurice HEINE.